

**2B INVEST**  
**Société A Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 512 300 euros**  
**Siège social : 10 avenue Jean-Albert Tanguy**  
**44400 REZE**  
**849 402 714 RCS NANTES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES HERITIERS**  
**COMPOSANT L'INDIVISION SUCCESSORALE**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DECEDE MONSIEUR BENJAMIN BRISSON**  
**EN DATE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le premier juin,

A quatorze heures,

**Les héritiers composant la succession de Monsieur Benjamin BRISSON :**

- **Monsieur Arsène, Victor, Benjamin, BRISSON,**  
Né le 16 mai 2007 à NANTES (44),  
De nationalité française,  
Demeurant 10 Avenue Jean-Albert Tanguy – 44400 REZE,

Fils de Monsieur Benjamin BRISSON, défunt, issu de l'union de ce dernier avec Madame Karelle FAVEAU.

- **Monsieur Louis, Benjamin, Nicolas, BRISSON,**  
Mineur non émancipé,  
Né le 26 septembre 2017 à SAINT-HERBLAIN (44),  
De nationalité française,  
Demeurant 10 Avenue Jean-Albert Tanguy- 44400 REZE,

Fils de Monsieur Benjamin BRISSON, défunt, issu de l'union de ce dernier avec Madame Marine BRISSON.

Représenté par sa mère, Madame Marine BRISSON, titulaire de l'autorité parentale.

- **Madame Lili, Marine, ROMY, BRISSON,**  
Mineur non émancipée,  
Née le 5 octobre 2021 à SAINT-HERBLAIN (44),  
De nationalité française,  
Demeurant 10 Avenue Jean-Albert Tanguy- 44400 REZE,

Paraphe MBB Paraphe DS AB MMB

Fille de Monsieur Benjamin BRISSON, défunt, issu de l'union de ce dernier avec Madame Marine BRISSON.

Représentée par sa mère, Madame Marine BRISSON, titulaire de l'autorité parentale.

- **Madame Marine**, Emilie **BRISSON**, née LAUREND,  
Demeurant 10 Avenue Jean-Albert Tanguy – 44400 REZE,  
Née à BAYONNE (64) le 6 décembre 1991,  
De nationalité française,

Veuve de Monsieur Benjamin BRISSON, Conjoint survivant, avec lequel elle était mariée sous le régime de la séparation des biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Antoine BIRGAND, Notaire Associé à CARQUEFOU (Loire-Atlantique), le 22 juin 2016, préalablement à leur union célébrée à la Mairie de PORT-JOINVILLE (85) le 2 septembre 2017, lequel régime matrimonial n'a fait l'objet jusqu'à ce jour d'aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Tous les quatre, seuls héritiers composant la succession de Monsieur **Benjamin**, Bernard, Nicolas, **BRISSON**, né le 23 mars 1979 à NANTES (44) et décédé le 28 octobre 2024, ainsi qu'en atteste l'acte, par suite de son décès, délivré par Madame Vanessa MADEC, officier d'Etat Civil délégué à la Mairie de LA ROCHELLE, le 4 novembre 2024.

Propriétaire en indivision et/ou démembrement de la totalité des 51 230 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune composant le capital social de la société 2B INVEST,

Associée unique de ladite société,

En présence de **Monsieur Bernard**, Edouard, Robert, **BRISSON**, gérant non associé de la Société.

#### **Après avoir rappelé et exposé que :**

- Monsieur Benjamin BRISSON était l'Associé Unique, titulaire de la totalité des 51 230 parts sociales de 10 euros de valeur nominale, numérotées de 1 à 52 230, composant le capital social de la société 2B INVEST, Société A Responsabilité Limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le 849 402 714, et dont le siège social est situé à 10 avenue Jean-Albert Tanguy – 44400 REZE.
- Monsieur Benjamin BRISSON était l'unique Gérant de la société 2B INVEST depuis sa constitution le 20 février 2019, ainsi qu'il résultait de l'article 16 des statuts.
- Monsieur Benjamin BRISSON est décédé le 28 octobre 2024, ainsi qu'en atteste l'acte de décès délivré par Madame Vanessa MADEC, officier d'Etat Civil délégué à la Mairie de LA ROCHELLE, le 4 novembre 2024.
- Par décision unanime des présomptifs héritiers composant l'indivision successorale de l'associé unique décédé Monsieur Benjamin BRISSON en date du 14 novembre 2024, Monsieur Bernard BRISSON a été nommé aux fonctions de gérant non associé pour une durée illimitée afin d'assurer la gestion des affaires courantes de la Société.

Paraphe Paraphe DS  
MBB AB MMB

- Aujourd'hui Monsieur Bernard Brisson a souhaité cesser ses fonctions de gérant et Madame Marine BRISSON s'est proposée pour lui succéder.

**A pris les décisions suivantes portant sur :**

- **La démission de Monsieur Bernard BRISSON de ses fonctions de Gérant,**
- **La nomination de Madame Marine BRISSON en qualité remplacement du gérant démissionnaire,**
- **Le pouvoir pour l'accomplissement des formalités.**

**PREMIERE DECISION**

L'indivision successorale de l'Associé Unique décédé, Monsieur Benjamin BRISSON, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Bernard BRISSON, prend acte de la démission de Monsieur Bernard BRISSON de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour et le dispense de l'exercice de tous préavis.

**DEUXIEME DECISION**

L'indivision successorale de Monsieur Benjamin BRISSON, Associé Unique, nomme, pour exercer les fonctions de Gérante de la société 2B INVEST, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Madame Marine, Emilie BRISSON**, née LAUREND,  
Demeurant 10 Avenue Jean-Albert Tanguy – 44400 REZE,  
Née à BAYONNE (64) le 6 décembre 1991,  
De nationalité française,

Cette désignation est faite à titre de remplacement de Monsieur Bernard BRISSON, Gérant démissionnaire de la société 2B INVEST.

Conformément aux dispositions des statuts et les dispositions légales en vigueur, le Gérant assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi, dans les limites légales, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

*Madame Marine BRISSON, accepte les fonctions de Gérant et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.*

**TROISIEME DECISION**

L'indivision successorale donne, tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte, ainsi qu'à la Société ORATIO Avocats sise Pôle d'Activité La Bretonnière – 1 Bis Rue Augustin Fresnel - Boufféré – 85600 MONTAIGU-VENDEE, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Paraphe MBB Paraphe AB DS MMB

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par les membres de l'Indivision successorale de l'Associé Unique décédé, Monsieur Benjamin BRISSON, et consigné sur le registre de ses décisions.






*Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.*

*Le présent acte et ses annexes sont signés par chacune des Parties au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément à l'article 1367 du code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.*

*Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du code civil, le présent acte est établi en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée à chacune des Parties directement par DocuSign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions requises susvisées.*

*Les Parties s'engagent à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique avancée du présent acte ne puisse être apposée que par leur représentant légal respectif ou par toute personne dûment habilitée à cet effet en vertu d'un pouvoir.*

*Les Parties reconnaissent qu'elles procèdent à la signature électronique avancée du présent acte en toute connaissance de cause de la technologie mise en œuvre et des modalités de celle-ci, et renoncent en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique avancée et/ou la manifestation de leur volonté de contracter le présent acte à ce titre.*

<p><b>Monsieur Arsène BRISSON</b> <i>Indivisaire</i></p> <p>Signé par :  027D6895299F4AD...</p>	<p><b>Monsieur Louis BRISSON</b> <i>Indivisaire</i> <i>Représenté par Madame Marine BRISSON</i></p> <p>DocuSigned by:  012470AAEABC4E9...</p>
<p><b>Madame Marine BRISSON</b> <i>Gérante Indivisaire</i></p> <p>Bon pour acceptation des fonctions de Gérante</p> <p>DocuSigned by:  012470AAEABC4E9...</p>	<p><b>Madame Lili BRISSON</b> <i>Indivisaire</i> <i>Représentée par Madame Marine BRISSON</i></p> <p>DocuSigned by:  012470AAEABC4E9...</p>
<p><b>Monsieur Bernard BRISSON</b> <i>Gérant non Associé</i></p> <p>Signé par :  CBC7601942FF4C5...</p>	